



## Permis de construire et raccordement en eau

Par **celi234**, le **07/09/2011** à **21:21**

Bonjour, rnrnJe voudrais avoir des renseignements sur les frais de raccordement d'eau. rnrnJe m'explique : rnrnPour avoir son permis de construire, la mairie oblige mon ami à payer les frais de raccordement d'eau qui s'élève à plus 12000 euros et ceci est 'approximatif'. rnrnNous ne comprenons pas pourquoi nous devrions payer une telle somme sachant que le terrain est constructible, à moins de 100 mètres pour raccorder l'eau et emprunte une voie publique, dans une zone urbanisme. rnrnIls lui demandent de payer aussi l'extension du réseau... rnrnEst-ce quelqu'un pourrait m'aider à y voir plus clair sur cette histoire ? Est-ce à lui de payer la totalité du raccordement ? Peut-on le forcer à payer ses 12000 euros sachant que ce sont les tarifs de la SAUR, monopole du réseau pour avoir son permis ? rnrnLa commune fait partie du PLU, je ne sais pas si ça change quelque chose.... rnrnMerci à tous pour votre aide, rnCéline